



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



17 janvier 2017

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle du 16 janvier 2017 tenue au lieu ordinaire des séances du conseil à la salle Wilfrid-Machabée, le 17 janvier 2017 à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MM Le conseiller Claude Nantel
 Le conseiller Michel Lefebvre
 Le conseiller Gaétan Marier

Étaient absents : M. Le conseiller Robert Bergeron
 Le conseiller Patrice Charrette
 Le conseiller Claude Labonté

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. RÉS. 025.01.2017 RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De reprendre la séance du 16 janvier 2017 à la suite de son ajournement. Il est 18 h 30.

Adoptée

4. RÉS. 026.01.2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 17 JANVIER 2017**

1. **Prière/Moment de réflexion**
2. **Présences**
3. **Réouverture de la séance**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **-**
6. **Appels d'offres et soumissions**
7. **Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2011-202 pour un total de 198 300 \$ - Adjudication du contrat;



- 7.2. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2011-202 pour un total de 198 300\$ - Financement par billet;
- 8. **Travaux publics**
- 9. **Urbanisme et environnement**
- 10. **Sécurité incendie et sécurité publique**
 - 10.1. Achat d'un écarteur pour la désincarcération;
 - 10.2. Nomination d'un représentant au Comité de Sécurité incendie de la MRC des Laurentides;
- 11. **Loisirs, culture et tourisme**
- 12. **Bibliothèque**
- 13. **Période de questions et réponses**
- 14. **Avis de motion et règlements**
- 15. **Comptes**
- 16. **Varia**
- 17. **Période de questions et réponses**
- 18. **Levée de la séance ordinaire**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

7.1 **RÉS. 027.01.2017 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 2011-202 POUR UN TOTAL DE 198 300 \$ -
ADJUDICATION DU CONTRAT**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Labelle accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 24 janvier 2017 au montant de 198 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2011-202. Ce billet est émis au prix de 98,24200\$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

13 200 \$	1,50 %	24 janvier 2018
13 500 \$	1,60 %	24 janvier 2019
13 900 \$	1,85 %	24 janvier 2020
14 300 \$	2,05 %	24 janvier 2021
143 400 \$	2,25 %	24 janvier 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée



**7.2 RÉS. 028.01.2017 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 2011-202 POUR UN TOTAL DE 198 300 \$ -
FINANCEMENT PAR BILLET**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de Labelle souhaite emprunter par billet un montant total de 198 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2011-202	181 300 \$
2011-202	17 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 198 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2011-202 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 24 janvier 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	13 200 \$
2019	13 500 \$
2020	13 900 \$
2021	14 300 \$
2022	14 700 \$ (à payer en 2022)
2022	128 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Labelle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 janvier 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2011-202, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée



Modifiée par rés. 256.09.2017

**10.1 RÉS. 029.01.2017 ACHAT D'UN ÉCARTEUR POUR LA
DÉSINCARCÉ-RATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De procéder à l'achat d'un écarteur model Hurst HT-362R537 KL-32 pour un montant de 11 798 \$ plus taxes applicables.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prisent à même le poste budgétaire 23-030-00-060.

Adoptée

**10.2 RÉS. 030.01.2017 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE
SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES LAURENTIDES**

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De nommer M. le conseiller Michel Lefebvre à titre de représentant de la Municipalité au Comité de Sécurité incendie de la MRC des Laurentides.

Adoptée

18. RÉS. 031.01.2017 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance soit levée et terminée. Il est 18 h 48.

Adoptée

_(original signé)_____
Gilbert Brassard
Maire

_(original signé)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé)_____
Gilbert Brassard
Maire